

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU 17 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 17 juin, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est assemblé à la salle les Forges de Bourbriac, sous la Présidence de Madame Claudine GUILLOU.

Etaient présents les Administrateurs suivants :

BOSCHER Marina; BOUILLOT Lise; CROISSANT Guy; GENETAY Stéphanie; GEORGELIN Dominique; GUILLOU Claudine; HAGARD Elisabeth; LE BLOAS Mireille; LE GOFF Yannick; LE SAULNIER Brigitte; VILLECROZE Philippe.

Administrateurs absents excusés :

COCGUEN Marie-Jo; GOASDOUE Gérard; INDERBITZIN Laure-Line; LE BIANIC Yvon; LE BLEVENNEC Gilbert; LE MEAUX Vincent; NAUDIN Christian; RADENNEN-PAGEOT Annick; RASLE-ROCHE Morgan.

Administrateurs absents:

BUHE Thierry; BUTEL Pierre-Yves; CRESSON-BRASSART Christèle; ECHEVEST Yannick; THOMAS Joseph.

Administrateurs absents ayant donné pouvoir :

Monsieur RASLE-ROCHE Morgan ayant donné pouvoir à Monsieur CROISSANT Guy.

En exercice : 25
Présents : 11
Absents : 14
Représentés : 01

Date d'envoi des convocations : Jeudi 10 juin 2021.

M. Yannick HENRION, Directeur du CIAS a été désigné secrétaire de séance.

Conformément à la loi du IV de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, en sa version modifiée par la loi du 31 mai 2021, prévoit, jusqu'au 30 septembre 2021, que « les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent, délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent.

Le quorum du CIAS est donc atteint pour ce Conseil d'Administration du jeudi 17 juin 2021.

DEL 2021-06-36

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION RETRAIT DE L'ADHESION A L'ADAC 22

Le 17 octobre 2019, le Conseil d'Administration du CIAS s'est attaché les services de l'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités pour une mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour la construction du nouvel EHPAD.

L'adhésion à cet organisme, assise sur une contribution financière, s'opère par tacite reconduction.

La phase « études préliminaires » étant achevée.

Lecture entendue et après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration à l'unanimité,

MET FIN à l'adhésion à l'Adac 22 au 31 décembre 2021.

AUTORISE, la Vice-Présidente à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour extrait conforme, La Vice-Présidente,

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 1.1.07 | 2021 et de publication le 1.1.07 | 2024



